

2.88 Établissement d'un corridor écologique des Amériques

NOTANT que la cordillère qui s'étire tout le long des Amériques est considérée comme une des régions contenant le plus d'éléments de la diversité biologique au monde;

SACHANT que la Wildlife Conservation Society a proposé la création d'un programme intitulé «corridor écologique des Amériques» qui formerait un réseau d'aires protégées et d'autres régions naturelles, dans les Amériques, relié à des zones soumises à une gestion durable, tout le long de la cordillère continentale, de l'Alaska à la Terre de Feu;

CONSCIENT du fait que le projet de corridor écologique des Amériques a pour but de conserver la diversité biologique, de maintenir la viabilité écologique et les processus de l'évolution et de fournir des services écologiques au moyen d'un cadre conceptuel d'actions concertées, soutenant et rassemblant les efforts de conservation déployés le long du corridor, aux niveaux local, national et régional;

AYANT PRÉSENT À L'ESPRIT que l'objectif premier du projet de corridor écologique des Amériques est de protéger, en raison de leur importance hydrologique et biologique extrême, toutes les forêts pluviales et autres types de forêts et de végétation naturelle que l'on trouve le long du corridor des Amériques - en tant que réserves ou parcs publics ou privés ou pour être exploitées sur la base d'une gestion durable;

CONSIDÉRANT que le projet de corridor écologique des Amériques apporterait de nombreux avantages à la société, tout le long du corridor, notamment un approvisionnement permanent en eau potable, la promotion de l'écotourisme, la prévention des catastrophes naturelles, la conservation des sols, la production de nouveaux médicaments et autres substances chimiques, le stockage et le piégeage du dioxyde de carbone et la création de possibilités de recherche scientifique et d'inspiration artistique;

SACHANT que les gouvernements du Belize, du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Panama ont déjà créé le Corridor biologique méso-américain qui ferait partie du corridor écologique des Amériques;

RECONNAISSANT que le Corridor biologique méso-américain, qui est en train d'être établi, constitue l'un des exemples les plus réussis au monde de corridor régional et qu'il a des objectifs semblables à ceux qui sont proposés pour le corridor écologique des Amériques;

OBSERVANT que plusieurs projets de création de corridors locaux sont en train d'être réalisés sur le continent, le long de la cordillère, et pourraient être reliés de manière à former un corridor pratiquement ininterrompu à travers les Amériques;

SOULIGNANT que dans plusieurs forums internationaux il a été proposé de créer un corridor pour la conservation dans les Amériques ou un corridor «interhémisphères» dans le cadre d'un réseau mondial de corridors biologiques régionaux s'étendant à travers l'Europe, l'Asie et l'Extrême-Orient;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 4 au 11 octobre 2000 à Amman, Jordanie, pour sa 2e Session:

1. RECOMMANDE que les gouvernements de l'Argentine, de la Bolivie, du Canada, du Chili, de la Colombie, de l'Équateur, des États-Unis d'Amérique, du Mexique, du Paraguay, du Pérou et du Venezuela étudient le concept de l'initiative continentale en faveur de la création d'un corridor écologique des Amériques.
2. DEMANDE aux institutions et organisations nationales et régionales des pays mentionnés ci-dessus, aux institutions multilatérales et aux organisations publiques et privées de coopérer à l'étude de ce concept.
3. RECOMMANDE que les institutions et organisations internationales élaborent des projets de conservation et de gestion durable des forêts et d'autres types de végétation se trouvant le long de la cordillère des Amériques et coordonnent leurs efforts avec ceux des organisations et institutions qui participent déjà et qui continueront de participer à l'étude du concept de corridor écologique proposé pour les Amériques.

La délégation des États-Unis d'Amérique, dans une déclaration officielle versée au compte rendu, reconnaît l'importance des corridors biologiques pour préserver la biodiversité et fournir d'importants services écologiques, et se félicite de l'initiative en faveur de la création d'un corridor biologique méso-américain. Elle note que l'expansion proposée de ce corridor pour former un Corridor écologique des Amériques [NDLR: selon la terminologie employée dans le texte original de la motion] nécessite une étude plus approfondie de la part des gouvernements.